Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251215-DEL_2025_258-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2025

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage :** 03/12/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 21 33

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre, à 19 Heures 00, à la VIEUX-VY-SUR-COUESNON (salle des fêtes – Rue Yvonnick Laurent), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
PANNETIER Jean-Claude, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
LOREE Michel, HAMON Carole, MOREL Gérard, SENTUC Véronique

Absents ayant donné pouvoir :
VASNIER Pascal donne procuration à TAILLARD Yvon
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc
KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice
BERNABE Valérie donne procuration à GORIAUX Pascal
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith
MESTRIES Gaëlle donne procuration à LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie
OBLIN Anita donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à BOUGEOT Frédéric
RICHARD Jacques donne procuration à MASSON Josette
LEGENDRE Bertrand donne procuration à DELABARRE Sylviane
BOURNONVILLE Noël donne procuration à HENRY Lionel
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DEWASMES Pascal

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251215-DEL_2025_258-DE

N° DEL_2025_258

Objet **Finances**

Ligne de Trésorerie : renouvellement du contrat annuel 2025-2026

Pour faire face à ses besoins temporaires en trésorerie, la communauté de communes Val d'Ille - Aubigné utilise une ligne de trésorerie. La demande de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné porte sur un montant total de 1 500 000 €.

Les organismes bancaires ont été consultés. Trois offres ont été reçues.

Caractéristiques de l'offre la mieux disante :

CAISSE D'EPARGNE

Proposition Caisse d'épargne		**1 500 000,00**	
Maximum de tirage		1 500 000,00	
durée de validité (jours)		365	
Taux/Indice	**Variable**	ESTER + 0,56 %	au 25/11/2025 : 1,93 + 0,56 = 2.49%
Frais de dossier		*1 500,00 €*	-
Commission d'engagement		*néant*	
Tirage minimum		Néant	
Remboursement minimum		néant	
Commission de non utilisation		*0,10%*	
Paiement des intérêts		trimestriel	

Monsieur le Président propose de retenir l'offre de la Caisse d'épargne pour contracter une ligne de trésorerie de 1 500 000 €.

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

RETIENT l'offre de la Caisse d'Épargne pour contracter une ligne de trésorerie d'un montant d'1,5 millions d'euros pour le budget principal, aux conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251215-DEL_2025_258-DE

CAISSE D'EPARGNE

Maximum de tirage		1 500 000,00 €	
Durée de validité (mois)		12	
Taux/indice		Taux ESTER : + 0.56 %	A titre indicatif, l'ESTER est de 1.93 % au 25/11/2025
Frais de dossier		0.10 %	
Tirage minimum		Néant	Aucun montant minimum
Remboursement minimum		Néant	
Commission de non-utilisation		0,10 %	De la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité trimestrielle)
Paiement des intérêts		Trimestriel	Par débit d'office

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents en lien avec l'attribution de ce contrat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 15/12/2025
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur DEWASMES Pascal

Le *15/12/2025,*
Le Président,
Claude Jaouen

